

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS

17/04/2025

N° E25000075 /86

Le président du tribunal administratif

**E- Désignation d'un commissaire enquêteur**

Vu enregistrée le 17/04/2025, la lettre par laquelle le maire de la commune de BOURCEFRANC LE CHAPUS demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*La déclaration préalable déposée par l'EARL Léger Frères pour la création d'un préau sur le territoire de la commune de Bourcefranc le Chapus ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Madame Sylvie DANDONNEAU est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Madame Marie-Christine BERTINEAU est désignée en qualité de commissaire enquêteure suppléante pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée au maire de la commune de BOURCEFRANC LE CHAPUS, à Madame Sylvie DANDONNEAU et à Madame Marie-Christine BERTINEAU.

Fait à Poitiers, le 17/04/2025.

le président,

signé

Antoine JARRIGE

